



NON au recul de la retraite

On enfonce le clou !

Succès des manifestations du 19 janvier !

La première journée unitaire de mobilisation contre le recul de la retraite a été un véritable succès :

- ➔ Beaucoup de grévistes
- ➔ Une participation massive aux manifestations. A Montbéliard, nous étions plus de 6200, un chiffre record depuis des décennies. (Voir ci-contre)
- ➔ Déjà 700 000 signataires sur la pétition

Cette participation traduit dans la rue l'opposition à un projet de loi injuste, de la grande majorité des jeunes, des salariés et des retraités.

Elle montre aussi que l'on ne se laisse pas aller au défaitisme et à la résignation car nous avons les **FORCES** et l'**UNITÉ** pour gagner, comme nous avons gagné il y a 3 ans contre le projet de retraite à points et encore avant contre le CPE.

64 ans : Non merci !

Ensemble, nous refusons que M. Macron nous rajoute 2 ans de boulot, qu'il nous vole nos 2 plus belles années de retraite :

- Alors que d'autres solutions sont possibles.
- Alors que tant de jeunes galèrent des années avant de décrocher un CDI !
- Alors que dans une France plus riche que jamais, les inégalités sociales font que ce sont toujours les mêmes qui trinquent alors que d'autres s'en mettent plein les poches !

A l'appel unitaire de tous les syndicats

Mardi 31 janvier Manifestation 14H Champ de Foire Montbéliard

*Les salariés sont couverts par le mot d'ordre de grève sur la journée de minuit à minuit.
Nous demandons aux salariés ne faisant pas grève de ne pas remplacer les grévistes.*



Entendu et vu dans la manifestation

*On veut la retraite avant l'arthrite !
La retraite, on s'est battus pour la gagner,
on se battra pour la garder !
Assez d'cadeaux pour la France d'en haut,
assez d'coups bas pour la France d'en bas !
Macron, serre les fesses ! On arrive à toute vitesse !
60 ans ça suffit, 64 non merci !*

Pour aller plus loin ...

Bosser plus et gagner moins

Le projet de loi Borne-Macron est injuste et brutal. Il prévoit à la fois

- **De nous faire travailler plus longtemps**, avec un âge de départ à 64 ans. Ce sont les salariés qui ont commencé à travailler tôt ou qui ont des emplois et horaires pénibles, qui ont l'espérance de vie la plus courte, qui seraient le plus pénalisés !
- **Pour gagner moins**. Avec l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, beaucoup (notamment les femmes) n'auraient pas tous leurs trimestres et auraient une retraite amputée, encore plus qu'aujourd'hui !

Même les départs en carrière longue seraient repoussés par le report de l'âge et par l'augmentation du nombre de trimestres cotisés à réunir pour y avoir droit !

La retraite ? J'en aurai pas...

C'est ce que disent certains jeunes. Mais c'est Faux ! Tous ceux qui ont déjà travaillé et cotisé ou vont le faire prochainement ont acquis ou vont acquérir des droits. Dire qu'on n'aura pas de retraites, c'est dire qu'on va se laisser dépouiller sans rien dire ...

Une retraite, tu en auras une. La question c'est à quel âge et de quel montant ? Et ça, c'est maintenant que ça se joue ! Une jeune manifestante disait : « *Si j'accepte 64 ans aujourd'hui, quand j'y arriverai ce sera 70 !* »

Des petits patrons solidaires

Beaucoup de « petits employeurs », même s'ils ne l'affichent pas, sont d'accord : comment garder un salarié au boulot jusqu'à 64 ans, quand les problèmes de santé s'accumulent, avec des arrêts-maladie à répétition ? Et ils n'ont pas les moyens, comme les grands groupes, de payer des préretraites ...

Signez la pétition intersyndicale unitaire :

www.change.org/p/retraites-non-a-cette-reforme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites

Conseil malin pour la journée du 31 janvier

Sur la journée du 19 janvier 2023, certains salariés ont été comptés en grève alors qu'ils ne l'étaient pas !

Pour info, les salariés du privé n'ont ni préavis ni délai de prévenance à respecter ! La seule obligation est d'informer sa hiérarchie mais il n'est pas précisé quand, **il est possible de prévenir au cours de la journée ou même le lendemain**, de cette manière la direction ne peut pas non plus s'organiser et aura moins de facilité à faire remplacer les grévistes...

La direction par le biais du CSE extraordinaire du 18 janvier 2023 a informé de journées de chômage pour les 19 et 20 janvier 2023, si vous vous êtes déclaré en grève la veille vous avez le droit de changer d'avis, la direction DOIT donc vous mettre en chômage pour les équipes concernées par le chômage...

Congés Payés 2023

La direction a convoqué les organisations syndicales lundi 23 janvier pour informer du **positionnement des congés payés 2023** ;

- **Semaines 31,32 et 33** (du 31 juillet au 20 août 2023),

- La **4^{ème} semaine** serait peut-être positionnée, en semaine 30 (du 24 au 30 juillet) la direction informera les élus du CSE lors du **CSE du 27 avril au plus tard**, elle informe aussi qu'il y a peu de chance que cela soit confirmé,

Pour autant, la direction pourrait faire appel à des volontaires pour travailler en semaine 31, cette information sera confirmée lors du **CSE du 29 juin au plus tard**.

- **Journée de solidarité, lundi 10 avril (pâques)**, sur cette journée il sera pris soit un jour d'annualisation

pour les salariés en équipe ou un JRTT employeur pour les salariés en journée.

- **La 5^{ème} semaine**, sera positionnée du 26 au 2 janvier 2024 inclus, la production s'arrêtera le 22 décembre au soir, la reprise se fera le 3 janvier au matin.

- **Le 15 août** étant positionné pendant les 3 semaines de congés payés, il reste **un jour de congé payé à la main des salariés**.

- **Concernant les équipes non liées à la production**, pas de fermeture, les congés payés seront pris par roulement,

Concernant l'équipe de nuit, la direction risque d'annoncer la fin de l'équipe de nuit pour courant avril lors du CSE du 31 janvier 2023...